L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 DECEMBRE 1867.

DUFOUR & LEREE, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; Par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'un numéro, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $6; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces insérées dans le corps du journal, coûtent $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans la page éditoriale coûtent $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces publiées par lettres-initiales, coûtent comme si elles étaient entières, et chaque initiale compte pour un mot.

Les annonces en noir, dans la page éditoriale, coûtent $10 les 10 lignes pour chaque insertion.

Les annonces de plus de 10 lignes, insérées régulièrement et souvent dans le cours du journal, coûtent $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans la page éditoriale, paraissant $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces publiées par lettres-initiales, coûtent comme si elles étaient entières, et chaque initiale compte pour un mot.

Les annonces en noir, dans la page éditoriale, coûtent $10 les 10 lignes pour chaque insertion.

Les annonces de plus de 10 lignes, insérées régulièrement et souvent dans le cours du journal, coûtent $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les comptes-courants faisant régulièrement de nombreuses lignes sont alloués à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 20 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et vaisseaux arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en donnant, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails voir aux annonces.

Par Térence Cook, constable, à midi, au No 134, rue Delord—Articles de ménage, meubles, &c.

Par Hughes Tourné, au magasin No 95, rue Vieille-Levée—Vente sans réserve de champagne, vins de cuisine, sherry, brandy, whisky, kirsch, &c., &c.

Aussi, au No 96 de la rue Vieille-Levée—Whisky d'Irlande et d'Irlande, sans réserve.

Par Louis Stern & Bros., dans leurs salles d'encan—Vente de 550 caisses bottes, souliers et brodequins, et 50 malles congrès et bottes cousues pour hommes.

Par C. E. Ottenbry & Co, rue de la Commune, entre Bienville et Frank in—Tout le contenu de la maison portant le No 236, consistant en beaux meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, ainsi qu'un grand piano à queue.

Par D. E. Murphy, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue Julia—Une grande barge, très solide.

Par O. de Férial, à 11 heures, au coin des rues Vieille et Exposition—Un lot de meubles, tissé qu'un lot de bijoux et un lot d'argenterie.

Par Gabriel Lissamon, dans sa salle d'encan—Mobiliers d'hiver, chapeaux et marchandises sèches.

Par Nathan Jones à Bienville et Chartres—Un terrain situé dans le Sème District, désigné par le No du Plan de la ville, borné par les rues Auction Dérière.

Par M. Hoffman, Marks & Co, à midi, au magasin No 34 rue Vieille-Levée—Le fonds du dit magasin, comprenant un assortement général de quincaillerie, ferblanterie, &c.—Aussi, à 10 heures, au magasin No 174, rue du Canal, entre Bernard et Philippe—Le fonds de dit magasin, comprenant un immense stock d'articles de ménage, &c.

Aussi, au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et liquides, sans réserve.

Par W. E. David, à 10 heures et demie, au No 451 de la rue Chippewa, entre Washington et Sixième—Tout le contenu de la dite résidence.

Par S. Guinault, coin Bienville et Passage de la Bourse—Meubles.

Par A. Fellner, au No 66 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, bonneterie, chapeaux, &c.

☞ Achetez vos cendriers et chocolats chez M. Kermet Toupin, 122 Vieille Levée.

Vente renvoyée.

☞ La vente de bétiers pour le compte de la représentation d'hiver Lodge est remise au MARDI, 31 décembre, à midi.

Voir l'annonce. 20 déc—2f

Grande vente de gages non réclamés.—Nous avons excellente occasion d'employer pour vous qui vous faites des cadeaux de Jour de l'An. M. H. M. Van Buiagen, concessionnaire, vendra samedi, 21 du courant, à 11 heures de matin, au magasin de M. J. Burt, No 145 rue de la Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, un des plus beaux assortiments de diamants et de bijoux qu'on puisse voir. On trouve dans cet assortiment quantité de bracelets, de boucles d'oreilles, de montres, chaînes, bagues, etc.... de toutes les valeurs et de tous les goûts, ainsi que de l'argenterie, comprenant tous les articles de table, et aussi des fusils, pistolets, fusils, pipes et jusqu'à des instruments de musique de prix. Cette vente, unique par la variété et la richesse, mérite toute l'attention du public et du commerce en général, car demain nous serons obligés de rendre ces chances de leur marché qu'on ne retrouvera pas tous les jours, les divers objets mis à l'enchère proviennent de gages gardés en nantissement et non réclamés.

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs à la vente de beaux meubles, etc, qui doit avoir lieu, ce jour, à 10 heures, au No 36, rue Vieille-Levée, par le ministère de MM. C. E. Ottenbry & Co, à la résidence No 236 de la rue Commune, entre Bienville et Franklin. Nous conseillons à ceux de nos lecteurs en recherche de belles articles de ne pas manquer une si belle occasion.

☞ L'attention du commerce est appelée sur les ventes de l'encan qui auront lieu à 10½ heures A. M. aujourd'hui No 36, rue Vieille-Levée, par E. G. Tourné, encanteur.

Du Champagne, vins en cuisine, sherry, brandy, whisky, liqueurs, &c.

Du Scotch et Irish whisky.

Grande vente de Meubles.—MM. C. E. Ottenbry & Co. vendront, aujourd'hui, dans la maison de résidence portant le No 236, rue de la Commune, une des plus riches collections de peintures de salon, de meubles de salon à manger et de chambre à coucher, porcelaines, paquets, verres de cristal, porcelaines françaises et autre, qui sont jamais été mises en vente dans cette ville.

Cette collection comprend les meubles de Mme Thérèse Bayse, aujourd'hui en Europe, et qui occupent l'intérieur de cette fameuse résidence connue autrefois sous le nom de "Maison dorée."

Dans la collection offerte, comme le sait bien l'élite de notre population, sont des objets d'un grand prix par la beauté et la rareté obtenus en Europe et tout à fait digne de l'attention des connaisseurs et de toutes les personnes qui viennent ensuite. Il sera vendu aussi un magnifique fusil à deux coups avec ses canons d'acajou double de cuir, par Lang, de Londres.

☞ Ceux qui désirent acheter une barge solide faite de cyprès d'un bateau à vapeur, feront bien d'aller à la vente qui aura lieu, CE MATIN, à 11 heures, par l'entremise de M. E. Murphy, encanteur.

La Question de Rome.

Nous trouvons dans nos journaux parisiens du 30 novembre et du 1er décembre le compte-rendu des débats qui ont eu lieu au Sénat sur les interpellations présentées à propos des affaires d'Italie. Les sénateurs qui ont pris la parole sont : le baron Ch. Dupin, l'archevêque de Rouen, l'archevêque de Bordeaux, M. Rouland, l'archevêque de Paris, et le ministre des affaires étrangères. Après quelques paroles prononcées par M. de Laguéronnière, le clôture de la discussion a été prononcée, et le Sénat a voté l'ordre du jour pur et simple, ce qui est une approbation de la conduite du gouvernement.

La parole le plus intéressante de ces débats est assurément le discours dans lequel le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, a exposé la manière dont le gouvernement français envisage la question de Rome. Nous reproduisons ce discours moins le commencement qui ne contient qu'un exposé des faits :

Je n'ai pas l'intention de faire l'historique des événements qui se sont succédé depuis le mois d'avril dernier; le Livre Jaune, déposé dans le Livre Jaune, et MM. les sénateurs les connaissent; mais ce que je tiens à constater, c'est que le gouvernement a pu rencontrer dans ces événements la plus grande vigilance aux intérêts qui lui étaient confiés.

J'admets il n'a perdu de vue la question importante qui s'agitait, tout en se tenant dans les termes de modération vis à vis le gouvernement italien, et sans chercher à précipiter les événements.

Cependant, quand, au dernier moment, nous avons dû prendre des résolutions décisives, nous les avons prises; nous avons la confiance qu'elles ont obtenu l'approbation du pays, et que si nous sommes agi sagement, nous n'serions pas reconnaît la même approbation. (Très bien ! très bien !)

Nous nous ne pouvions pas toutefois nous plaindre à un seul point de vue. Parce que nous défendions les intérêts de Saint-Père, et chers à la grande majorité de ce pays, et tout en tenant avec fermeté le drapeau de la France, nous ne pouvions négliger d'entrer dans cette question.

Ainsi je ne saurais affirmer que nous eussions rencontré le même approbation si nous avions pu nous mêler différemment pour modifier cette composition de Rome qui a duré dix-sept ans, avec tant d'inconvénients pour le Saint-Père lui-même et pour nous. Mais nous ne pouvons pas aller à Rome pour y rester, et nous n'avons perdu aucune occasion de faire comprendre que notre occupation actuelle ne pouvait être que temporaire..... (Léger mouvement.)

Un membre : Très bien !

S. Exc. M. le Moustier, ministre des affaires étrangères : Mais en même temps nous n'avons voulu nous lier par aucun délai, nous n'avons pas voulu prendre l'engagement de faire cesser notre occupation à un moment précis, ce qui cependant eût été fort agréable au gouvernement italien; nous avons simplement caractérisé la durée de notre occupation par le mot : sécurité, mot qui ne se définit pas et dont le sénat cependant se comprend parfaitement.

Telle est la situation, et nous désirons en sortir le plus tôt possible; nous espérons que le gouvernement italien comprendra la nécessité d'y mettre fin, et qu'il nous fournira les moyens de faire cesser un état de chose fâcheux pour tous les intérêts (Mouvements d'approbation.)

Du reste, la sécurité de Rome semble complète notre occupation est symptomatique pour tous. S Em. le cardinal de Bonnechose et Mgr. l'archevêque de Paris l'ont eux-mêmes compris et ont manifesté qu'elle ne pouvait pas durer indéfiniment.

Il est certain, d'ailleurs, que la papauté ne saurait assurer la sécurité du pouvoir temporel sur un fait transitoire : il faut trouver des bases plus certaines, plus solides pour assurer son indépendance, qui est nécessaire au monde catholique.

Ce qui rend la situation difficile, Messieurs, c'est qu'il existe un regrettable antagonisme entre l'Italie et le Saint-Siège, antagonisme que le pouvoir tel qu'il est, sans vouloir jouer le rôle d'un tiers, ne saurait ni faire cesser ni diminuer.

C'est cet antagonisme auquel on doit mettre un terme; c'est là le problème dont nous les nous occupés cherchent premièrement la solution.

Quelques personnes ne voient là moyen de la résoudre que dans la destruction de l'unité italienne; ils croient qu'elle pourrait se dissoudre et faire place à un état de chose plus favorable à la sécurité du Saint-Siège.

Pour mon compte, je crois qu'il y aurait danger à prétendre amoindrir l'indépendance du Saint-Siège, non seulement sur la sécurité, sur la stabilité du pouvoir temporel, mais encore sur telle ou telle combinaison politique; il y a danger à dire que le pouvoir temporel non seulement doit conserver son indépendance, mais qu'il lui faut tel ou tel arrangement, qu'il doit être entouré d'un certain nombre de petits Etats secondaires, selon l'ancienne organisation de l'Italie.

C'est entier Dieu, Messieurs, car il ne faut pas compter qu'il intervienne pour assurer de pareils arrangements.

Il y a un autre danger considérable à fonder la sécurité sur l'espoir d'une dissolution de l'unité italienne.

Le gouvernement français, on le sait, lui est favorable, et il ne croit pas aux pronostics de ceux qui en annoncent l'affaissement; quand des conséquences semblables à celles qui ont suivi les événements d'Italie se sont produites, il est rare qu'on puisse revenir sur les faits accomplis; le monde marche en avant; il ne revient pas en arrière. (Mouvemens divers)

Il faut donc admettre que l'unité de l'Italie subsistera et en tenir compte; mais en même temps le gouvernement français ne considère pas l'unité italienne comme liée à la possession de Rome par l'Italie. Jamais il n'a compris cette nécessité, que l'unité italienne ne pût pas subsister avec une enclave telle que Rome. C'est une conception qui peut avoir ses partisans, mais qui ne se présente pas comme nécessaire.

Cependant, certains esprits, effrayés des faits révolutionnaires qui ont eu lieu, de l'audace de ceux qui les accomplissent, répètent, et cela même dans les rangs les plus opposés, que l'Italie veut prendre Rome à tous prix et renverser la souveraineté du Saint-Père. Cette idée est également admise par les adversaires et les défenseurs de la papauté. Qu'on me permette tout d'abord de présenter une observation à ces derniers.

S'il est vrai que l'Italie soit tellement amoureuse de l'unité qu'elle ne puisse pas supporter l'idée de la voir amoindrie en rien, et telle est la théorie développée par les amis les plus ardents de la papauté, comment peut-on prétendre que l'unité est prête à se dissoudre, puisqu'il existe un sentiment si fort de l'unité en Italie ?

Qu'on me permette donc quelques explications sur cette question de l'unité.

Il est certain qu'il y a en Italie une aspiration vers l'unité; mais il n'est pas également vrai que la majorité du pays attache une telle importance à cette idée d'unité qu'elle veuille à tout prix s'emparer de Rome.

Si on interrogeait cette majorité, si on pouvait s'assurer des sentiments de chacun, on verrait que la plupart des Italiens aiment l'ordre et ne sont pas attachés à des idées excessives qui compromettraient l'avenir et la prospérité de la nation.

Il est certain que l'Italie a traversé des phases révolutionnaires, et on ne doit pas se faire le juge trop sévère des moyens par lesquels elle est arrivée à l'unité. Chez toutes les nations, aux époques de grande crise, il apparaît de ces périodes révolutionnaires. Il faut les juger avec une certaine indulgence, car on en aurait soi même besoin, si d'autres avaient à apprécier les périodes révolutionnaires que j'ai dû au peuple a en traverser. (Mouvements.)

Mais l'Italie, à son tour, doit sortir et sortira de cette révolutionnaire; il est hors de doute qu'elle n'est pas entre les mains de la vraie majorité. Eh bien ! c'est cette majorité qui finit par se prononcer, qui doit finir par faire sortir de la lumière, alors on verrait éclater d'autres sentiments que ceux de la minorité actuelle qui a bien pu servir à faire l'unité, mais qui n'a pas le moyen de la affermir et de la consolider. (Marques d'approbation sur plusieurs bancs.)

Eh bien, nous puisons en ces considérations des éléments de confiance pour l'avenir, nous croyons qu'il y a lieu d'attendre beaucoup du bon sens et de l'honnêteté des Italiens, et d'espérer qu'il nous sera des affaires des hommes offrant des garanties.

Il est certain, du reste, que le Saint-Siège s'appuyait sur l'espoir d'une dissolution de l'unité italienne; il fait qu'il envisage plutôt la possibilité de vives et considérables d'idées avec l'Italie, non pas celle de Mazzini, de Garibaldi, il même celle de M. Ratazzi, mais une Italie nouvelle, telle que nous l'espérons.

Quelques, rien de plus facile à concevoir, en se reportant dans le passé, qu'un pape italien vivant au milieu d'un peuple honnête et tranquil le, sans rien abdiquer pour cela de son indépendance et de sa dignité.

Ce qu'il faut pour arriver à la solution de la question romaine, c'est moins une facilité de transaction que des questions fondamentales que des sentiments de confiance réciproque entre l'Italie et la papauté; jusqu'à présent, il y a méfiance mutuelle, et il faut trouver que, de la part du Saint-Siège, il y a de bonnes raisons pour se défier de l'Italie.

Assurément, nous n'avons pas la prétention d'imposer la confiance, mais nous disons qu'elle est nécessaire, et qu'elle est le seul élément de la solution. Il faut donc attendre et chercher à la fois, pour le Saint-Siège, des nouveaux éléments de sécurité, et, pour l'Italie, les moyens de se retenir, sans blessure pour son amour-propre, sur la pente où elle s'est engagée.

Il est, pour cela, que l'Italie cesse de regarder la France comme une intrice incommode; or, précisément, parce que la France a rendu de grands services à l'Italie, elle pressent que de rester sentie une gêne pour elle, une atteinte à sa dignité; c'est là un sentiment tout naturel et tout humain, et je ne pense pas qu'il y ait en Italie des hommes sérieux qui ne pensent que nos meilleurs conseils ne sauraient avoir sur elle l'autorité des conseils de puissances indépendantes engagées que la France. C'est de là qu'est née l'idée de la conférence.

Nous avons voulu mettre la question romaine entre les mains de tous les intéressés. Cette question est, à la fois, religieuse et politique; elle intéresse donc toutes les puissances, soit par son côté politique, soit par son côté religieux.

On a parlé autrefois d'un Congrès composé exclusivement des puissances catholiques; mais il est facile de comprendre pourquoi ce Congrès n'a pas été possible alors; mais des grandes puissances se trouvant engagée avec l'Italie dans des complications politiques où auraient été entraînées toutes les puissances qui auraient pris part au Congrès; ce Congrès n'était donc pas possible; il n'aurait pu aboutir qu'à une solution violente.

D'ailleurs, en ce moment, l'intervention de la France suffisait. Je n'entends pas dire par là que la France prétendît monopoliser, pour ainsi dire, l'honneur de trouver une solution à la question romaine; mais en intervenant seule, la tâche se trouvait simplifiée.

Il est évident d'ailleurs qu'un Congrès des grandes puissances catholiques seules n'aurait rien produit de plus que ce que la France seule a fait jusqu'ici; il aurait pu y avoir réunion accidentelle de notre puissance matérielle, mais nous n'en avions rui besoin.

D'ailleurs, toutes les puissances catholiques, sauf l'Espagne, adhéraient à l'idée n'adoptaient pas la proposition d'un Congrès composé exclusivement des puissances catholiques. Il n'y avait donc pas de chance de faire prévaloir cette idée.

Nous aurions pu n'appeler que les grandes puissances seules, mais cette combinaison avait un inconvénient. Trois d'entre les grandes puissances ne sont pas catholiques, et une qua trième, l'Italie, est partie dans la question; il est difficile de croire que le Saint-Siège eût consenti à entrer dans un tribunal où les éléments se fussent trouvés si étrangers à son intérêt.

Il fallait donc que toutes les puissances fissent partie du Congrès, car toutes sont intéressées dans la question.

Mgr. l'archevêque de Paris émettait tout à l'heure des doutes sur la nature de l'adhésion du Saint-Père à la conférence. Je dois dire que le Saint-Père nous a fait connaître adhésion à la proposition de la conférence et qu'il y a adhéré sans aucune hésitation. Il a répondu simplement qu'il convenait à la conférence un plénipotentiaire, et qu'il en nommerait un de plus.

C'est ainsi que nous mêmes nous comprenons la réunion de la conférence; tous droits et même toutes prétentions doivent être libres de s'y affirmer, sous la responsabilité, pour chacun, de l'impression possible.

La France n'a demandé à aucune puissance d'adhérer ses droits. Je n'unis de tout cœur à Mgr. l'archevêque de Paris pour proclamer qu'en donnant son adhésion au Congrès, le Saint-Père a accompli un acte digne, habile, et qu'on ne saurait trop approuver.

L'orateur pense que le Sénat ne lui demande rien pas d'en dire davantage; les négociations sont engagées, le gouvernement espère arriver à un résultat prochain; mais au point où sont les choses, on comprendra qu'il doive mesurer ses paroles, et que, malgré ses désirs, il ne lui soit pas possible de donner des explications plus complètes. (Marques d'approbation.)

Il ne reste plus qu'un point sur lequel M. le ministre veut dire quelques mots en terminant : c'est celui qui a suivi les interpellations.

Il remercie d'abord Mgr. de Paris d'en avoir si bien fait ressortir l'esprit. Non, ces interpellations sont pas inspirées par un motif de défiance; elles ont seulement pour but d'introduire dans le Sénat la préoccupation qui agite aujourd'hui tous les esprits; il fallait pour cela une forme; c'est ce qui a produit l'interpellation; certainement il n'est dans la pensée d'aucun des signataires de demander au gouvernement d'être vigilant, d'être prudent, quand, dans ses actes, il unit la vigilance à la prudence, comme l'a si bien dit Mgr. l'archevêque de Paris.

C'est pour cela, continue l'honorable orateur, c'est parce que notre conduite répond à vos préoccupations, que je demande au Sénat de prononcer l'ordre pur; il est dans cette signification que les uns et les autres nous sommes en parfaite communauté d'idées.

Je me suis expliqué sur ce point, en commençant, sur notre occupation des Etats pontificaux; j'ai dit que nous désirions en sortir le plus tôt possible, mais que notre départ était subordonné à des conditions de sécurité.

Vous comprenez qu'il y a ici beaucoup d'intérêts à ménager; du côté de l'Italie, et aussi de vous, c'est-à-dire du côté de ceux qui veulent la sécurité parfaite du Saint-Père.

Pour montrer au Sénat dans quel ordre d'idées et dans quelle voie le gouvernement français désire et espère voir entrer le gouvernement italien, M. le ministre donne lecture au Sénat d'une dépêche qu'il envoyait à Florence il y a trois jours, c'est-à-dire le 27 novembre, et dans laquelle la question est nettement établie comme le gouvernement demande qu'elle le soit vis-à-vis du gouvernement italien. Il est dit, en résumé, dans cette dépêche : Nous avons évacué Rome à une de nos divisions est rappelée en France, et le gouvernement français a le désir sincère de rapatrier l'autre division, qui se concentre à Civita-Vecchia. Mais avant que l'évacuation puisse être complètement effectuée, il faut que la sécurité du Saint-Siège soit assurée.

La réunion de la conférence étant la base, l'élément principal, si elle n'est pas l'élément unique de cette sécurité, le gouvernement italien a tout intérêt à ce que cette conférence se réunisse le plus tôt possible.

J'espère, dit en terminant M. le ministre, que le Sénat sera satisfait des explications que je viens de lui donner, et qu'il prononcera sur l'interpellation par l'ordre du jour par et simple.

Cette décision sera l'approbation de la manière dont le gouvernement a agi dans le passé et de la conduite qu'il tient aujourd'hui, et signifiera que le Sénat trouve dans cette conduite des garanties pour l'avenir. (Très bien ! très bien ! —Mouvement prolongé d'approbation.)

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu tous les jours. On prend les billets de ville au pair.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On doit donner demain samedi la première représentation du grand opéra de Donizetti, *Lucie de Lammermoor*. Madame Prevost-Segnia, première chanteuse légère en tous genres, chantera pour ses débuts le rôle de Lucie; M. Picot chantera le rôle d'Edgar, et M. Lechevallier celui d'Ashton, MM. Tholer, Decré et Pauliny rempliront les autres rôles.

Dimanche, M. Seguin, premier rôle jeune de la troupe dramatique, fera ses débuts dans *Les Vivacités du Capitaine Tic*, comédie nouvelle en 3 actes qui a eu, au Théâtre du Vaudeville, un succès consacré par 300 représentations. Le spectacle sera terminé par *La Fille du Régiment*, et bien interprétée par mademoiselle Lembeld, MM. Damiani et Dupin.

Le spectacle commencera les dimanches à six heures et demie; les autres jours à sept heures précises.

☞ Wallace & Co ont réduit les prix de leur stock de marchandises sèches d'hiver, afin de l'écouler promptement dans le but de se fixer ailleurs.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu tous les jours. On prend les billets de ville au pair.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—10 décembre.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	50	deg.
Midi	55	"
3 heures P. M.	59	"
6 heures P. M.	56	"

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Nous avons raison de dire que la fermeture de cette banque ne devait inquiéter personne. Son président, M. Frank Williams, a déclaré hier, dans une lettre écrite par lui et publiée par le *Picayune*, qu'il n'y avait pas dans la payé de banque plus à même de faire face à ses obligations que la banque de la Nouvelle-Orléans. Cette banque discontinue donc ses affaires simplement parce qu'elle n'a rien à y gagner dans la situation actuelle des choses.

PREMIER COUR DE DISTRICT.—Le juge Howe, nécessaire, ou verdict rendu par le jury dans une affaire d'assaut et batterie, et ne pouvant changer le verdict, a renvoyé le jurl comme ne possédant pas une intelligence suffisante pour juger quoi que ce soit d'ouvrages convenable. Il s'agissait d'une querelle survenue entre M. Heavis et un homme de couleur nommé Henry Blessed, dans le cours duquel ce dernier avait reçu un coup de brique au dessus de l'œil gauche, coup pour lequel Heavis avait passé plus de quinze jours en prison. Son acquittement pur et simple a indisposé le juge Howe qui, de sa propre autorité, a déchargé comme incompétent le jury. Les avocats, MM. John O'Conner, Peter Gorman, Paul Rousseau, John Gilmore, Robert Hanley, A. Hatch, H. Gobet, P. Reppert, Joseph Grillé, F. Goding, T. Brady et P. Duffel.

Le grand jury a trouvé matière à poursuivre contre Chs Vollitude, pour le meurtre de Paul Pierrotte, rue St-Pierre; Jefferson Lewis (c) pour le meurtre d'Elias Tyler (c) dans un mauvais lieu rue du Bassin, et contre Chas. Joseph (c) pour le meurtre de sa femme Laura Joseph, dans la nuit du samedi au dimanche, dernière affaire il parait par l'enquête du coroner que la défunte avait menacé d'abord donner son mari.

SOLDATS ARRÊTÉS.—Trois soldats ont été arrêtés hier matin, pour avoir troublé la tranquillité publique et avoir résisté aux officiers de police. L'un d'eux Deane, est accusé de vol par un homme de couleur nommé Roman.

ACCUSÉE DE VOL.—Elizabeth Franklin, (c) a été arrêtée hier matin sur ordres, rue Franklin, sous la prévention d'avoir volé $25 à Peter Tavas, (c)

ACCUSÉE D'AVOIR ABANDONNÉ SON ENFANT Marie Dean, accusée d'avoir abandonné son enfant âgé de 7 mois, a été arrêtée hier, rue Ste Anne. Lenfant a été apporté à la station par Mme Dean qui l'a trouvé. Elle dit, elle, par la nouvelle de l'autre côté de la rue, en face de sa résidence, rue de la Douane No 129. La mère demeurait rue Ste Anne No 120, où elle a été trouvée et arrêtée.

BLESSÉ ACCIDENTELLEMENT. — L'officier Ferrand rapporte que le capitaine Clarke de la goélette Victoria, mouillée dans le Vieux Bassin, entre les rues Derbigny et Roman, ayant fait partir son revolver par mégarde, hier matin soir, a blessé un porteur de charbon, dont le nom nous est inconnu. Le blessé a reçu la balle sur le nez et a été transporté à l'Hôpital. Un médecin a été appelé pour soigner le blessé.

RECORDER DU 1er DISTRICT.—Charles Stewart, accusé par Mlle Hattie Hamilton, rue du Bassin No 78, d'avoir obtenu par des moyens frauduleux, une valeur de $160 en vins et $10 en argent, a été, renvoyé devant la Série Cour de District. Caution, $500.

Mlle Sullivan, accusée par Mme Ann King, de lui avoir volé deux bagues d'or estimées $20, a été envoyé devant la même Cour.

Julia Young (c), accusée de revendre des objets volés, a été envoyée en prison. Henry Work et John Lewis, tous deux de couleur, comparaîtront le 13 janvier pour avoir volé, dans le magasin de J. B. Lutenbauche, rue du Canal, des soieries et autres marchandises que recélait Julia Young.

SECOND DISTRICT.—Rob. Joseph (c), a été, pour vol, condamné à 30 jours de prison.

A 20 jours de prison, John Green (c), pour avoir volé du bacon et un jambon.

Des amendes s'élevant à $100 en sont nés et levées bier pour de petits délits

Leon Johnson (c), accusé de vol par Jordan Noble (c), a été renvoyé devant la Première Cour de District.

CONVENTION DE LA LOUISIANE.—Séance du 19. M. Taliaferro préside.

Nombre de résolutions sont lues et déposées suivant le réglement.

Une résolution par Antoine, (c) de Caddo, portant que chaque membre de cette Convention fournisse, pour qu'ils soient envoyés au Congrès, les noms des citoyens qui ont été privés du droit de suffrage dans leurs paroisses respectives, mais qui ont depuis qu'il de bonne foi sous les clauses des actes de reconstruction et les ont acceptées et qui demandent leur réhabilitation politique, est déposée sur le bureau, sujette à appel.

Un discuté ensuite la résolution suivant laquelle les commissaires d'élection recevraient $8 par jour, pendant l'exercice de leurs fonctions.

Une résolution de Newsham pour permettre à chaque délégué de souscrire à 4 journaux quotidiens aux frais du trésor, est sommairement rejetée.

Une résolution de Smith, d'Orléans, pour nommer un comité de 9 chargé de réviser la charte de ville, est déposée à la presque unanimité, attendu que la convention est chargée du même une constitution d'Etat et non une charte.

La résolution de Wickliffe, concernant la division et la vente des terres publiques, renvoyée par le Marshal des Etats-Unis adoptée, mais amendée de manière que les lots ne soient ni au dessus de 100 acres ni au dessous de 5.

La convention s'ajourne à aujourd'hui à midi.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Réunion sous la présidence de M. Carriere.

Le message du Maire est référé.

Est adoptée l'ordonnance sur les licences pour l'année 1868. Les taxes sont de 10 à 15 0[0 plus élevées que celles de l'année dernière.

Est adoptée aussi l'ordonnance relative au transfert du corps de garde et de la Cour du Recorder du Premier District, au coin des rues Lafayette et Dryades.

Adoptée une résolution pour coquiller quatre lieue de chemin allant aux Fair Grounds.

Allocations sont faites pour réparer la prison de paroisse, pour secours à l'Aide des Frères Jackson et pour louer le balisme de fer de la rue du Canal comme marché. Le Conseil s'ajourne à lundi soir.

ASSISTANTS-ALDERMEN. — Le message suivant de maire est référé :

Messieurs, dans mon message du 5 août dernier, je suggérai au Conseil la nécessité de faire une revue scrupuleuse de la situation de la Werk-house afin d'avoir à des mesures qui feraient rapporter à cet établissement aussi qu'à l'Aide ion. Des lettres ont été lues, de Daniel Pratt, gerçons juste ce qu'ils coûtent.

"Pour atteindre ce but désirable, je recommandai que le Conseil autorisât la vente du travail des détenus, pour une ou plusieurs années, à des personnes qui les vêtirait et les nourrirait aux conditions les plus avantageuses, la ville gardant le contrôle exclusif de police à l'égard des détenus. Ce plan a été mis avec succès en pratique dans beaucoup d'institutions disciplinaires dans d'autres Etats, et c'est mon opinion, qu'en l'adoptant, nos institutions seraient une source de revenus plutôt qu'une occasion de dépenses. E. HEATH, Maire."

Une motion conforme à l'avis donné à la dernière séance pour nommer un comité chargé de réduire les salaires est perdue et l'ordonnance est envoyée au conseil des Aldermen.

Une résolution pour nommer un comité de 7 30 p. 0[0 par an sur les billets de ville de $10 et $50 est référée.

Une résolution sur le message du maire relatif au Workhouse etc.... est référée à un comité spécial de 5 membres.

Adoptées diverses résolutions pour des pavages en coquilles.

La démission de M. Gumbel, qui n'a pas de temps à perdre pour soigner ses affaires, est acceptée.

Une résolution pour imposer une taxe de 3 p. 0[0 sur chaque licence sâlin de payer la souscription de la ville à la Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain est adoptée.

Une ordonnance relative à la vente du droit de passage pour un chemin de fer dans les rues Villeré, Marais, Dauphine, Canal, Dauphine et autres rues et la route de Gentilly est adoptée à la seconde lecture.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi soir, pour remplacer le séance régulière de mardi. L'assistant Dans les résolutions de M. B. Hubbard, ainsi donc séance ordinaire.

Il y a malentendu au incendie à Parham, en face de cette ville; on suppose que le feu a pris l'Ouest de Mobile.

Liverpool, 19, après-midi—Coton inactif sans changement.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

La Chambre et le Message relatif au général Hancock.

Le Secrétaire ne peut lire la fin du Message.

Discussion sur le nègre.

Horrible accident de chemin de fer.

L'affaire des gouvernements provisoires par les Conventions.

Meeting conservateur à Montgomery.

Message de Juarez au Congrès mexicain.

Londres, 19—L'encaisse de la Banque d'Angleterre a augmenté de £277,000. Consolidés 94 1[8. Bons 73.

Liverpool, 19, au soir—Coton calme. Mid. Upl. 7 3[8. A arriver 6 3[4. Vendu 10,000 b. Provisions et céréales calmes.

Londres, 19—On dit que un papier a été trouvé à Wolverhampton d'après lequel il existerait un complot fêniens pour s'emparer du dépôt d'armes de la milice.

Les négociations prusso-danoises seront reprises en janvier.

L'Italie appelle un surcroît de réserves.

Londres, 19—Il est mort ici une autre victime de l'explosion.

Lo shérif et le voyer, à Newcastle, sont morts. Huit personnes y ont péri.

Campbell, le courtier récemment arrêté, a été acquitté.

Passe du Sud Ouest, 19 déc—Arrivé le steamer Crescent, d'Indianola et Galveston, avec fret et passagers.

Mobile, 19—Vendu 3700 balles de coton. Mid. 14 1[2. Reçu 4429.

New York, 19—Coton solide. Vendu 2400. Mid. 15 3[4. Farine inactive. Argent très faible et abondant à 6 p 0[0 pour prêt sur demandes et quelquefois à 7. Escompte de 7 à 9. Or fermé à 133 7[8. Fonds actifs.

Washington, 19—Le bill supplémentaire aux actes de reconstruction, adopté hier par la chambre, a été lu deux fois et référé au comité judiciaire.

Plusieurs mémoires concernant les droits de citoyens américains à l'étranger ont été lus, et plusieurs discours ont présenté une note sur la politique extérieure du gouvernement, ce à quoi Sumner, président du comité des affaires étrangères s'opposa que le comité ne se laisserait pas aller à des discussions politiques qu'il était temporairement pressé. Les mémoires sont référés.

Le bill de déficit de la chambre a été longuement débattu, avec des appels par oui et par non sur des amendements de peu d'importance, dans le but d'endiguement de renvoyer la loi de 1866 sur le bill d'anti-contraction jusqu'après les fêtes. Trois amendements sont pendants sur la taxe, et pour demain, il n'y a aucun espoir qu'il y ait une décision.

Une lettre du secrétaire du Trésor, dont lecture est donnée, dit que les nécessités publiques empêchaient de faire aucune réduction de la dette nationale et donne la certitude qu'aucune contraction ne sera opérée tant que le Congrès n'aura pas exprimé ses vues. Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Boyer présente une résolution jointe remerciant le général Hancock pour l'appui qu'il a donné à la loi civile. Les secrétaires, M. Lewis, pour permission de terminer sa lecture, me tempête d'objections surgissant du côté des républicains qui demandent qu'on revienne à l'ordre régulier des Affaires.

Le bill de secours pour les déserteurs est repris et un amendement privant de sa faveur les déserteurs qui ont servi pendant la rébellion est adopté. Le bill, tel qu'il a été amendé, est adopté par 115 voix contre 44.

Le message exécutif est lu; plus tard le message sera lu.

Chicago, 19—Coton actif. Hausse de 1[4. Vendu 800 balles Middling 15. Reçu 163 balles.

Montgomery, 19—Un meeting de conservateurs a été tenu ce matin, sur un appel, par Henry Semple, James H. Clanton, Joseph Hodgson et d'autres orateurs, tous fortement opposés à la ratification de la nouvelle constitution. Des lettres ont été lues, de Daniel Pratt, autrefois citoyen du Nord, "le manufacturier et capitaliste du comté d'Autauga, et de Samuel Reed, et ces lettres expriment l'urgence de faire échouer la constitution et dénoncent la convention.

(*Dépêches d'hier soir.*)

NOUVELLES D'EUROPE.

Tentative pour faire sauter la geole de Millbank.

Vicksburg, 19—Un magasin de marchandises sèches, la boulangerie d'O'Hara, un dépôt de provisions et la boutique d'armurerie de Warden ont été détruits par le feu ce matin. Perte $16,000 en $20,000, dont les deux tiers étaient assurés. On attribue ce désastre à l'action d'un incendiaire.

Washington, 19—Le sénateur Wilson est opposé à la proposition de requérir une qualification d'éducation pour la franchise après 1871. Il dit que le temps est trop court et il cela est adopté, l'obligation devrait s'app